

Image not found or type unknown



Malfaçons construction dalle

Par **jjsand**, le **22/06/2012 à 14:36**

Bonjour,
Notre maçon a "oublié" 20 cm de profondeur dans la construction de notre dalle au niveau du garage.
Il se propose de rajouter ces 20 cm par procédé chimique mais nous ne souhaitons pas cette réparation pour 2 raisons :
- à terme nous craignons des infiltrations et une fragilité au niveau de cette partie "rajoutée"
- notre maison est une maison à ossature bois pour laquelle le charpentier a déjà pris les cotes. D'une part cela l'obligerait à revenir prendre les nouvelles cotes (300 km aller-retour), d'autre part cela différerait et retarderait l'usinage de notre maison
Notre maçon nous indique que comme nous refusons la réparation, nous ne pouvons prétendre à aucun dédommagement.
Merci de nous éclairer sur ce point. Comment chiffrer le préjudice subi ?
Cordialement.